



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

INC

Question écrite n° 120871

Texte de la question

M. Patrick Braouezec interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la privatisation annoncée du titre *60 millions de consommateurs*. Ce journal, depuis plus de quarante ans, informe les consommateurs et défend leurs droits sans publicité et en toute indépendance. Il remplit une mission de service public et c'est à ce titre qu'il est intégré à l'Institut national de la consommation. Mais la direction de l'INC envisage « d'adosser les activités presse au secteur privé » au prétexte que seul un apport massif de capitaux pourrait répondre aux difficultés financières que connaît actuellement la revue et pour la pérenniser. Si cette privatisation était menée à son terme, avec l'arrivée d'un actionnaire majoritaire, cela signifierait pour *60 millions de consommateurs* la perte de son indépendance et de sa spécificité mais elle toucherait aussi l'INC qui se verrait démantelé. En conclusion, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour empêcher cette privatisation de façon à ce que ce mensuel reste un journal qui défend les consommateurs en faisant entendre une voix divergente en ce qui concerne les politiques économiques.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Braouezec](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120871

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11458

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)